

VACHERESSE

#40

AOÛT 2024

BULLETIN MUNICIPAL

Hommage à Ange Médori

P. 4

DOSSIER SPÉCIAL
LA FORÊT DE VACHERESSE

P. 8





Chères Vacheressandes,
chers Vacheressands,

Voilà plus de trois mois que notre maire, Ange MEDORI, nous a quittés en plein exercice de ses fonctions. À l'occasion de sa convocation du 29 juin 2024, le nouveau conseil municipal m'a élu pour lui succéder à la destinée de notre belle commune. Je mesure l'honneur qui m'est fait et je salue l'immense travail réalisé jusqu'ici par mon prédécesseur. Vous pouvez compter sur moi pour poursuivre cette œuvre dans le même esprit de dialogue et avec la même persévérance.

C'est en rappelant l'expression : « Servir sans se servir », qui caractérise si bien notre ancien maire, que j'ouvre les pages de ce bulletin municipal 2024. Il lui est totalement consacré car il récapitule les hommages que lui témoignent de nombreux élus du Chablais, il fait un point de situation sur les projets qu'il a mis en œuvre et il vous expose les perspectives de vos nouveaux élus jusqu'à la fin de ce mandat.

Bien à vous.

Jean TUPIN-BRON
Maire de Vacheresse

4 NOUVEAUX CONSEILLERS

Suite à la tragique disparition d'Ange Medori, maire de Vacheresse, le 22 avril dernier, il a été nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

En effet, la loi impose que le conseil municipal soit au complet (soit 15 conseillers pour une commune de 500 à 1 499 habitants) pour pouvoir élire un nouveau maire.

Le conseil comportait 11 membres suite à différentes démissions, et il devait être complété par 4 nouvelles personnes.

Les élections complémentaires partielles ont eu lieu le 23 juin, et nous avons le plaisir d'accueillir à nos côtés : BACQUET Fantine, MOTTIEZ Emmanuel, PAREYT Alexandre et ROBERT Nicolas.

Ils vont rejoindre les différentes commissions du conseil municipal et prendre progressivement leurs fonctions. Un grand merci à eux pour leur engagement, nous leur souhaitons la bienvenue et pleine réussite pour la poursuite de ce mandat.





CONSCRITS

Les traditions perdurent avec les conscrits, qui ont soufflé leurs 18 bougies en 2023.

Ils ont arpenté les différents hameaux du village avec tambours et trompettes, et ont été accueillis chaleureusement dans les maisons de Vacheresse et Chevenoz.



MARIAGES



GIRARD Valentin et SANNICOLO Kelly 24 juin
LIÉBUS Jérémy et DELEAGE Nelly 15 juillet



NAISSANCES



POIROT Antoine 10 mai
TUPIN Nathan et Anna 22 juin
CHAPERON Gabriel 19 septembre
DUCRET Baptiste 12 octobre
PETIT-JEAN Charly 23 novembre
CRUZ Victoria 13 décembre
SOMMAIN VILLIGER Tom 14 décembre

DÉCÈS



GALLAY Hervé 4 avril
TAGAND née GALLIEN Marie Alice 4 mai
MOUThON née GRENAT Marie-Noëlle 20 juillet
TAGAND née DUMONT Colette 26 septembre
STOCKER Jean-Michel 1^{er} décembre
TAGAND née BAUD Antoinette 15 décembre

Au total, nous comptons en 2023, 12 naissances et 5 mariages. N'apparaissent dans les listes ci-dessus que les événements pour lesquels nous avons eu l'autorisation de diffusion.



Eloge funèbre des adjoints au nom du conseil municipal

Monsieur le Maire,
Très cher Ange,

Avec Jean, il nous revient le très grand honneur, nous, tes fidèles adjoints, comme tu nous le disais si gentiment, de prononcer ton éloge funèbre au nom de l'ensemble de ton conseil municipal, ta « belle équipe » comme tu nous le disais en aparté lorsque nous partions ensemble à une réunion.

« On forme quand même une belle équipe », disais-tu, comme pour conjurer le sort des tempêtes qui secouent inmanquablement un conseil municipal, quel qu'il soit.

Oui, Ange, nous formons une belle équipe et nous la devons à toi seul dont la première grande qualité de maire aura été la remarquable capacité à gérer la ressource humaine. Nous dirions plus précisément : « cette capacité à apprécier finement les qualités et les défauts des personnes sous ta responsabilité pour leur permettre de s'épanouir en donnant le meilleur d'elles-mêmes ».

L'autre qualité que nous retiendrons de toi, c'est cette capacité, ô combien difficile, à déléguer ! On a souvent tendance à croire que déléguer, c'est facile. Il suffit de « distribuer les patates » pour s'en débarrasser...

Oui, être maire, c'est effectivement « distribuer les patates », mais pas pour s'en débarrasser... Pour les faire éplucher par d'autres et ainsi, soi-même : prendre le temps de se tourner vers l'essentiel, prendre de la hauteur, en clair, ne pas se faire happer par le tunnel...

Et puis, déléguer, c'est aussi être capable de faire confiance.

Ange, « déléguer en donnant ta confiance » te caractérise parfaitement, pour une raison très simple, c'est que tu avais une très haute idée de la fonction de maire au sens où tu en avais parfaitement défini les contours afin de t'y glisser avec aisance.

Enfin, comme il est dit : « La confiance n'exclut pas le contrôle ». Et là aussi, tu n'oubliais pas de t'imposer cette tâche, aussi ingrate soit-elle, de contrôler ce que tu nous demandais de faire. C'est la marque de ceux qui vont au fond des choses, qui ont le souci du bel ouvrage.

S'entourer d'une équipe avec des individualités aux aptitudes variées, utiliser judicieusement les qualités et les défauts des uns et des autres dans le sens du bien commun, déléguer en donnant sa confiance et contrôler.

Tu nous as donné là, beaucoup plus qu'une simple leçon d'un maire à ses conseillers, tu nous as donné une belle leçon de vie !

Le romancier italien Umberto Eco disait : « Nous savons que nous allons vers la mort, et face à cette occurrence inéluctable, nous n'avons qu'un instrument : le rire ».

Alors pour conclure notre propos, très cher Ange, permets-nous, non pas de rire, nous n'irons pas jusque là, mais de sourire avec toi, en te disant :

Quel panache que ton départ de cette vie terrestre ! Seul Molière a fait aussi bien avant toi. Tu es tombé, foudroyé, sur la scène de la salle du conseil municipal, sous le tableau officiel du Président de la République, non pas en commençant une réunion, non pas en cours de réunion, mais en la concluant ! Toujours ce souci pour toi de bien finir les choses.

Chapeau l'artiste !

Adieu Ange !





Nicolas RUBIN

Maire de Châtel

1^{er} Vice-président du Conseil Départemental

Président des maires de Haute-Savoie

« Ange était un homme sage, apprécié, calme, agréable et convivial, tout en étant capable de faire entendre sa voix, de remettre les choses dans l'ordre et de rappeler l'essentiel face au superflu. Avec le sourire ou les sourcils froncés, ses messages portaient car il avait le sens du bien collectif et le souci d'être juste. Il vivait sa fonction avec passion, avec ce cœur qui l'a accompagné jusqu'au dernier moment. Là où il a servi, il s'est éteint. Son action restera lumineuse, comme son visage et sa mémoire, tous deux inscrits dans l'histoire de Vacheresse ».



Denis PETIT-JEAN

Ancien maire de Vacheresse (mandat 2014 – 2020 pendant lequel Ange MEDORI était son 1^{er} adjoint)

« Ange a grandement contribué, par ses facultés d'écoute et d'empathie, auxquelles s'ajoute un profond humanisme, à faire travailler l'équipe du conseil municipal de manière très solidaire. A la fois homme de dialogue et de conviction, sa grande ouverture d'esprit lui permettait toujours de créer un consensus et ainsi, de trouver une solution à tous les problèmes ».



Gérard COLOMER

Maire de Bonnevaux

1^{er} Vice-président de la CCPEVA

« Ange avait une envie de bien faire incommensurable, de comprendre et de maîtriser tous les rouages d'une gestion communale afin de défendre au mieux l'intérêt général. Il assumait pleinement ses responsabilités de maire, dont la première d'entre elles, celle qui consiste à prendre des décisions qui ne sont pas toujours faciles à entendre par certaines personnes car elles n'ont qu'une seule boussole : le bien commun avant toute autre considération. Son épouse, Marinette, qui l'a accompagné et soutenu pendant 58 années de vie commune, ainsi que les Vacheressands, peuvent être fiers de lui »

Marie-Pierre GIRARD

Maire de Vinzier

« Je garderai un très bon souvenir de nos moments passés, côte à côte, pendant les séances de conseil communautaire, partageant le même banc d'écoliers, tels de bons camarades de classe. Elève assidu, Ange était le Sage de la classe, impartial et toujours de bons conseils ».

Pierre-André JACQUIER

Maire de Bernex

« Les relations entre Bernex et Vacheresse vont bien au-delà des seules limites communales. Ange a toujours été à l'écoute, sincère et d'une grande sympathie. Nous échangeons volontiers nos conseils mutuels dès que l'un ou l'autre en ressentait le besoin ».

Jean-Marc BOCHATON

Conseiller municipal d'Evian-les-Bains

« Avec Ange, nous avons une grande complicité, au sens noble du terme. Nous partageons des avis sur nos fonctions et nos devoirs. C'était une personne adorable, humaniste, posée et faisant preuve de pragmatisme, une personne pleine de bon sens, tout simplement ».

Maxime JULLIARD

Maire de Féternes

« Ange était un homme plein de sagesse, profondément engagé pour la chose publique et un infatigable chercheur du consensus. Il savait se faire écouter grâce à des interventions toujours dispensées avec parcimonie, frappées de bon sens et très réfléchies. Merci Ange de nous avoir fait partager ta sérénité et ton sens aigu de l'action publique ».



BUDGET PRINCIPAL 2023

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	374 509,16 €
Charges de personnel	321 189,01 €
Atténuations de produits (fonds national de péréquation)	23 682,00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au SDIS 74)	98 513,16 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	55 110,09 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	51 120,00 €
TOTAL DÉPENSES	924 123,42 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges (remboursements CPAM, assurance du personnel)	1 387,12 €
Produits des services (repas cantine/accueil périscolaire, redevances, prestations de services)	166 305,21 €
Impôts et taxes (Dont taxe d'habitation et taxes foncières)	692 262,82 € 486 112 €
Dotations et participations (Dont Dotation Globale de Fonctionnement (Etat))	155 395,56 € 124 107 €
Autres produits de gestion courante (location appartements, salles)	84 078,03 €
Produits exceptionnels (y compris produits des cessions)	51 120,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	14 944,73 €
TOTAL RECETTES	1 165 493,47 €
RÉSULTAT EXERCICE	241 370,05 €

INVESTISSEMENT

Dotations, fonds divers (remboursement taxe d'aménagement)	6 522,00 €
Remboursement d'emprunts (capital)	115 692,58 €
Immobilisations incorporelles (Logiciel cantine, périscolaire)	2 400,00 €
Immobilisations corporelles	153 028,04 €
- Rachat anticipé à l'EPF74 - terrain au Chef-lieu	34 526,52 €
- Pose de glissières de sécurité	6 834,00 €
- Achat d'une bétonnière thermique	2 017,26 €
- Réfection toiture maison Favre-Victoire, Chef-lieu	19 248,79 €
- Création collecteur eaux pluviales « Les Pézaires »	20 628,00 €
- Achat d'extincteurs	453,83 €
- Achat remorque utilitaire	2 668,00 €
- Installation standard téléphonique secrétariat de mairie	4 200,00 €
- Aménagement aire de jeux	55 914,36 €
- Achat de tables et bancs	5 363,28 €
- Achat sonorisation portable	1 174,00 €
Immobilisations en cours	47 564,99 €
- Travaux d'aménagement micro-crèche et salle des associations	
- Construction locaux commerciaux	35 783,65 €
- Autofinancement versé à l'AFP de Vacheresse	1 181,34 €
- Travaux de reconquête pastorale « Le Saugit », « Le Poizat », Installation lactoduc « Ubine »	10 600,00 €
Autres immobilisations financières	79 696,13 €
- Remboursement capital EPF74	29 506,13 €
- Avance de trésorerie à l'AFP de Vacheresse	50 190,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	14 944,73 €
Opérations patrimoniales (*)	22 822,68 €
TOTAL DÉPENSES	442 671,15 €
Dotations, fonds divers, réserves	264 100,26 €
Emprunts et dettes assimilées	750,00 €
Subventions	299 141,00 €
- Changement fenêtres bâtiment mairie (Conseil Départemental)	10 000,00 €
- Aménagement micro-crèche (Conseil Régional)	71 560,00 €
- Aménagement micro-crèche (Caisse d'allocations familiales)	127 600,00 €
- Aménagement salle associations (Etat)	35 000,00 €
- Aménagement salle associations (CCPEVA)	46 750,00 €
- Répartition 2022 du produit des amendes de police (Etat)	1 709,00 €
- Socle numérique école (Etat)	6 522,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	51 120,00 €
Opérations patrimoniales (*)	22 822,68 €
TOTAL RECETTES	637 933,94 €
RÉSULTAT EXERCICE	195 262,29 €
Report résultat 2022	- 221 230,59 €
RÉSULTAT GLOBAL	- 25 968,30 €

BUDGET GESTION DU SITE DE BISE 2023

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	12 434,14 €
Charges financières (intérêts ligne de trésorerie, frais de dossier)	1 118,91 €
Charges exceptionnelles	859,20 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	41 885,64 €
TOTAL DÉPENSES	56 297,89 €
Redevance DSP refuge, chalet carré	24 000,00 €
Location alpage, chalets, terrasses	11 725,10 €
Autres produits de gestion courante	1 195,54 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	27 128,29 €
TOTAL RECETTES	64 048,93 €
RÉSULTAT EXERCICE	7 751,04 €
Report résultat 2022	47 149,43 €
RÉSULTAT GLOBAL	54 900,47 €

INVESTISSEMENT

Remboursement emprunts (capital)	10 389,99 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	27 128,29 €
TOTAL DÉPENSES	37 518,28 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	41 885,64 €
TOTAL RECETTES	44 885,64 €
RÉSULTAT EXERCICE	4 367,36 €
Report résultat 2022	4 795,02 €
RÉSULTAT GLOBAL	9 162,38 €

BUDGET FORÊTS 2023

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	31 246,95 €
Dont taxes foncières	21 341 €
Dont contribution à l'hectare	2 144,40 €
TOTAL DÉPENSES	31 246,95 €
Produits des services	33 805,23 €
Dont vente de coupes de bois	29 207,49 €
Dont lots d'affouage	3 994,57 €
Autres produits (prise en charge du déficit par le budget principal)	17 000,00 €
TOTAL RECETTES	33 805,23 €
RÉSULTAT EXERCICE	2 558,28 €
Report résultat 2022	38 294,63 €
RESULTAT GLOBAL	40 852,91 €
INVESTISSEMENT	
Immobilisations corporelles	15 300,00 €
- Travaux de plantation, parcelle 11	8 500,00 €
- Création piste parcelle 16 - Lachat	6 800,00 €
TOTAL DÉPENSES	15 300,00 €
Dotations, fonds divers, réserves	5 000,00 €
Subvention Conseil départemental (piste parcelle 16)	2 200,00 €
TOTAL RECETTES	7 200,00 €
RÉSULTAT EXERCICE	- 8 100,00 €
Report résultat 2022	- 4 407,68 €
RÉSULTAT GLOBAL	- 12 507,68 €

(*) Opérations comptables ne générant pas de mouvements de fonds



LES ÉLUS À LA FERME

La SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) du Haut Chablais a invité les élus du Chablais à participer à une matinée intitulée "Les élus à la ferme", en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

À travers différents ateliers, les agriculteurs ont pu exposer leurs problématiques et échanger avec les représentants des communes : tensions du foncier agricole, enjeux économiques, promotion du circuit court, cohabitation agriculture/tourisme...

L'agriculture de montagne a ses spécificités, elle évolue et doit sans cesse s'adapter aux nouvelles pratiques et normes environnementales.

Il n'en reste pas moins que dans l'intérêt de tous, le maître mot est **le respect du travail des agriculteurs.**

N'oublions pas que c'est grâce à eux que nous remplissons nos assiettes !



Déchets retrouvés en seulement une semaine lors des fenaisons

FOCUS

LA NÉOSPOROSE, QU'EST CE QUE C'EST ?



La **néosporose** est une maladie parasitaire transmise par les déjections canines, qui est responsable d'avortements chez les bovins. Cette maladie est de plus en plus souvent détectée dans les élevages bovins, et a de graves conséquences économiques. Il faut savoir qu'une crotte de chien contamine une surface d'un mètre carré d'herbe !

Nous sommes convaincus que le grand public ignore les conséquences de laisser son animal faire ses besoins dans le champ du voisin.

Maintenant vous savez ! Alors équipez-vous d'un sac et ramassez les déjections de vos compagnons à quatre pattes !



FORÊT DE VACHERESSE

DESCRIPTION DE LA FORÊT COMMUNALE

1093 ha

de forêt communale

divisé en **64**

parcelles forestières

40%

de la surface est composé de zones non-boisées (couloirs d'avalanches, falaises, zones humides...) ou inaccessibles

AFFOUAGE

L'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants. Cette pratique remonte au Moyen-Age. À cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer ("affouer" vient de l'ancien français et signifie "allumer") d'où le nom de cette pratique.

Aujourd'hui, une gestion durable implique que le prélèvement de bois ne peut pas être supérieur à sa croissance annuelle, la récolte d'affouage sur la commune est donc limitée chaque année à environ 120 m³.

Quelle est la différence entre un stère et un mètre cube de bois ?

Le stère, unité de mesure du bois de chauffage, représente un volume d'encombrement de 1m x 1m x 1m. Pour autant, un stère ne représente pas 1 m³ de bois (volume plein), mais plutôt 2/3 à cause des interstices entre les bûches. 1 stère correspond environ à 0,7 m³ (en fonction de la qualité de l'empilage).



Depuis 1885, la forêt est gérée par les Eaux et Forêts, ancêtre de l'ONF, date du premier document de gestion à Vacheresse.

Même si l'ONF est le gestionnaire unique des forêts publiques en France depuis 1966, il n'est que conseiller technique, et le propriétaire communal reste maître de ses décisions, sous réserve du respect du code forestier.

La gestion forestière est cadrée par un document de gestion durable, appelé aménagement forestier, qui prévoit dans les grandes lignes les opérations à réaliser sur une durée de 20 ans. Ce document est consultable sur internet ou en mairie (2012-2031).

La gestion de la forêt assure 4 objectifs principaux : la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage, la protection de la biodiversité, l'accueil du public (sentiers de randonnée, sites emblématiques type Bise-Ubine...) et la protection contre les risques naturels (chutes de blocs, glissement de terrain, avalanches...).

L'activité chasse est également favorisée, et organisée par l'ACCA de Vacheresse.

La forêt communale est composée principalement de 3 essences :

> L'épicéa (« la pesse ») : 74 %

> Le hêtre (« le fayard ») : 19 %

> Le sapin pectiné (« le wargne ») : 3 %

> Feuillus divers (érables, noisetiers, saules, merisiers, chênes, trembles...) : 4 %

La production de bois est d'environ 1000 m³/an de résineux et 100 m³ environ de feuillus, destinés à l'affouage.

Les chablis résineux (arbres secs ou renversés par le vent) sont commercialisés avec beaucoup de difficultés et dans de nombreux cas, ils sont vendus et exploités uniquement grâce à quelques habitants du village qui ont conservé le goût ancestral du bûcheronnage en montagne.

Regard historique sur l'évolution de la FC de VACHERESSE :

En raison de la déprise agricole et de la régénération naturelle dans les alpages, la forêt de Vacheresse s'étend, principalement en épicéas.





FORÊT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Selon Météo-France, la température moyenne dans le Chablais a augmenté de 1,5°C depuis l'ère préindustrielle. C'est davantage que sur le reste du territoire national, où la hausse est proche de 1°C. En effet, les massifs montagneux, avec les pôles, sont les premières victimes du changement climatique.

Les sécheresses répétées et les canicules affaiblissent les peuplements forestiers, principalement l'épicéa (« la pesse »), qui résiste ensuite difficilement aux attaques d'insectes (bostryches ou scolytes). A Vacheresse, en 2023, un volume exceptionnel de 1360 m³ de bois bostrychés a été martelé et commercialisé. En Savoie et Haute-Savoie, c'est 120 000 m³ de bois qui ont été décimés en 2023. L'impact économique s'ajoute à l'impact écologique, en déstabilisant la filière-bois par un excès de produits secs, qui provoque une chute des prix.

En théorie, forte de sa résilience, la forêt trouverait elle-même les ressources pour s'adapter à la nouvelle donne climatique. Mais là où elle avait avant des millénaires pour se métamorphoser, elle ne dispose désormais qu'une poignée d'années. Cette « tempête silencieuse », comme la caractérise les professionnels du bois, est moins brutale que les coups de vent répétés qui traversent le massif tempête après tempête mais elle est l'arbre qui cache la forêt.



Les paysages ne seront sans doute plus les mêmes d'ici quelques dizaines d'années. La proportion d'épicéas sera en net recul à basse altitude (<1100 m environ), remplacé naturellement par des feuillus et des sapins.

Pour aider à la transition, les communes et l'ONF s'efforcent à diversifier les peuplements au moyen de plantation par enrichissement d'espèces adaptées au climat futur (mélèzes, cèdres, chênes, alisiers, sapins pectinés...). Cette migration assistée permet d'accélérer l'arrivée d'essences tolérantes aux sécheresses et aux bostryches. Des îlots d'avenir et des plantations expérimentales sont ainsi plantés chaque année dans le Chablais (chêne méditerranéen, mélèze, cèdre de l'Atlas, épicéas de Serbie, pins d'Alep...).

La désignation des bois à couper, appelée « martelage », est également un outil d'adaptation des forêts au changement climatique : par la coupe d'arbre ou l'ouverture de « trouées de régénération », le forestier favorise le rajeunissement des forêts par la régénération naturelle d'essences indigènes.

SCOLYTES

Le scolyte de l'épicéa est un coléoptère xylophage qui attaque les épicéas affaiblis par le changement climatique, la sécheresse ou les vents. Il hiberne et pond sous l'écorce, puis les larves creusent des galeries sous l'écorce, provoquant la mort de l'arbre en quelques semaines.

Le scolyte mesure entre 2 et 5 mm et peut se déplacer jusqu'à 40 km.

Il multiplie les cycles de reproduction en cas de saison estivale sèche et chaude.



La présence de bois mort en forêt n'est pour autant pas nécessairement problématique. En effet, 30 % de la biodiversité forestière est inféodée aux arbres morts ou à cavité (champignons, insectes, chauves-souris, chouettes...). Ce sont les « arbres habitats », désignés en forêt par un triangle orange. Ce bois mort permet par ailleurs d'enrichir le sol et de fabriquer au fil du temps l'humus, gage de fertilité.

Ce document a été élaboré par la commune de VACHERESSE, en collaboration avec le technicien de l'ONF, Kévin ROLLO (kevin.rollo@onf.fr), gestionnaire de la forêt communale.



LE FRELON À PATTES JAUNES

DIT FRELON ASIATIQUE CLASSÉ ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Grand prédateur de nos abeilles, mais également de toute la biodiversité (mouches, abeilles sauvages, bourdons et autres insectes pollinisateurs ou non), le frelon asiatique est particulièrement agressif et dangereux envers l'homme, simplement en passant ou en intervenant à proximité de son nid.

Cette espèce de frelon, originaire des régions tempérées et tropicales d'Asie, a été introduite accidentellement en France en 2004, via le commerce international, vraisemblablement par le biais de poteries chinoises importées dans le Lot-et-Garonne.

Depuis, il s'est largement répandu dans toute la France et de nombreux pays d'Europe.

Il est maintenant dans le Chablais depuis l'automne dernier. Arrivé au bord du lac, il est ensuite remonté jusqu'à Féternes et poursuit sa propagation.

À ce jour, cet insecte n'a pas de prédateur en Europe. Il met en danger toute la filière apicole et la pollinisation en général.

Il s'attaque aux abeilles pour les besoins en protéines de ses larves, futures prédatrices. Au plus fort des attaques, ils anéantissent une colonie en quelques jours.

De nombreux apiculteurs professionnels et amateurs sont fortement impactés sur leurs cheptels.

Un plan de capture par l'intermédiaire de pièges spécifiques est en place un peu

partout en France et particulièrement sur la région Auvergne Rhône Alpes.

Le but n'est pas de l'éradiquer, ce qui est impossible maintenant, mais de limiter le nombre de fondatrices (les reines), qui démarrent de nouveaux nids chaque printemps.

La campagne de piégeage orchestrée par le syndicat apicole et soutenue par le Conseil Départemental a capturé 1339 fondatrices ce printemps. Le piégeage reprendra de nouveau cet automne.

POURQUOI ARRÊTE-T-ON DE PIÉGER EN ÉTÉ ?

À cette époque les reines restent dans leur nid. La balance bénéfice-avantage est défavorable car la capture d'une ouvrière a très peu d'impact sur la force de la colonie.

Le risque est trop élevé vis-à-vis des autres insectes qui peuvent être capturés dans les pièges, d'où l'importance de pièges spécifiques et contrôlés.

COMMENT POURSUIVRE LA LUTTE ?

Signaler la présence de frelons à pattes jaunes ou de nids suspects sur le site frelonsasiatiques.fr

Transmettez une photo du nid primaire le printemps et secondaire l'automne en présence d'insectes qui le visitent lors de votre signalement. Un référent se chargera de l'identifier, et s'il s'agit de frelons asiatiques, de sa destruction.

Le syndicat apicole a formé des "référents frelon" répartis sur tout le territoire et qui peuvent intervenir en cas de besoin.

À Vacheresse, Sylvie et Jean-Claude Tupin sont référents bénévoles.



Achat d'une épareuse

Le porte-engins acquis en 2022 permet l'adaptation de différents équipements, ce qui en fait un outil multifonctionnel hiver comme été.

Au printemps 2024, la commune s'est dotée d'une épareuse permettant désormais aux agents techniques d'assurer eux-mêmes l'entretien des talus et bordures.

Ces travaux effectués en régie montrent la grande technicité et polyvalence de nos deux agents Jean-Philippe Grillet-Aubert et Patrice Favre, dont nous saluons le travail et l'engagement envers la commune.

Cette acquisition a été rendue possible grâce au soutien du département.

haute savoie
le Département

Bienvenue Sébastien !



Sébastien Favre-Rochex est originaire d'Abondance. Il est le nouvel agent polyvalent saisonnier. Il œuvrera auprès de Patrice et Jean-Philippe pour les seconder dans les travaux de la commune sur la saison estivale. Bienvenue à lui !



INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX

Samedi 30 mars, l'aire de jeux tant attendue a été inaugurée, en présence de nombreux enfants et des élus.

Il faut souligner l'implication du Conseil Municipal des Jeunes dans ce beau projet, qui a pu se concrétiser grâce au soutien financier du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la communauté de communes par le biais du fond de concours.

Ils ont bénéficié de l'expertise d'Aurélié Ratel, conseillère municipale, qui a grandement contribué à la réussite de cet ouvrage.

La qualité du travail des intervenants techniques est à souligner.



Fantine et Lily Tess, les jeunes maires ont coupé solennellement le ruban en présence d'Ange Medori qui a soutenu et porté ce projet avec beaucoup de conviction.

Les enfants ont rapidement investi les toboggans, balançoires, nid d'oiseaux, et jeux sur ressorts. Attendue impatiemment, située en plein de cœur du village, juste en face de l'école, cette aire de jeux colorée et fleurie permet aux enfants de se retrouver et de s'amuser en toute sécurité.

Elle crée également du lien social offrant aux parents un lieu de rencontre où il fait bon discuter sur les bancs de bois.

L'aire de jeux est réservée aux enfants de 1 à 12 ans, sous la responsabilité des parents.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie
le Département

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE



IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ANTENNE-RELAIS DANS LE CADRE DU PLAN NEW DEAL MOBILE

Qui compose les équipes-projets locales ?

Préfecture, Conseil Départemental, SGAR (secrétaire général pour les affaires régionales), associations de collectivités territoriales, porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du plan France Très Haut Débit, etc.

Offre de services

Sur la commune, les opérateurs désignés (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) sont tenus de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit au moyen de l'installation de nouveaux sites.

SFR a été désigné opérateur leader pour construire et mettre en service le site mobile, pour le compte des opérateurs concernés.

Accord

En janvier 2018, l'Etat a engagé avec l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs de téléphonie mobile un plan baptisé NEW DEAL MOBILE et dont l'objectif est de résorber la fracture numérique et assurer une couverture de qualité pour tous les Français.

Par arrêté ministériel en date du 26 décembre 2023, l'État a défini la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024.

La commune de Vacheresse a été inscrite dans les nouvelles zones à couvrir.

Une fois l'arrêté publié, les opérateurs ont au maximum vingt-quatre mois pour apporter une couverture mobile au territoire associé. Pour cela, des échanges sont engagés entre l'opérateur leader en charge du déploiement, le maire de la commune et l'équipe-projet locale qui en assure le suivi.

Territoires cibles

Les territoires concernés sont les communes identifiées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée pour bénéficier d'une couverture mobile de qualité.

Comment sont sélectionnées les communes ?

Chaque département a mis en place une équipe-projet locale pour identifier et sélectionner les zones prioritaires à couvrir et les transmettre à l'Etat.



SÉCURISATION DE LA D 22



À la demande des riverains et dans un souci de sécurisation du hameau du Fontanil, des panneaux lumineux de limitation de vitesse ont été installés de part et d'autre du hameau du Fontanil.

La DDT a également effectué une étude à l'aide d'un radar d'analyse de flux pour déterminer le meilleur système de ralentissement à mettre en place.

De nouveaux équipements sont à même d'être installés selon les résultats obtenus.



LA POSTE

NOUVEAUX HORAIRES

de l'Agence Postale Communale depuis le 15 avril 2024 :

- Lundi 8h30/12h – 14h/16h30
- Mercredi 8h30/12h
- Samedi 9h30/12h

Bâtiment de la mairie, Rez de chaussée
1071, route du Chef-lieu – 74360 VACHERESSE

04 50 73 14 97



RECONQUÊTE PASTORALE

Les alpages du Poizat et du Saugit, exploités par Frédéric Vernaz-Piemont, ont bénéficié d'une "reconquête pastorale" (débroussaillage) à l'aide d'une pelle araignée.

Ces travaux ont été portés par l'AFP (Association Foncière Pastorale) et financés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe (FEADER).



INSTALLATION D'UN PIPE LAIT

Le GAEC le Plagnon est locataire de l'alpage d'Ubine depuis de nombreuses années.

Acteur de la préservation du site et de l'entretien paysager, il est important de soutenir et d'améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, le bâtiment a été équipé d'un pipe-lait permettant d'optimiser la traite des vaches.

Le troupeau de 60 vaches laitières est traité deux fois par jour, et le lait est livré à la coopérative du Val d'Abondance et pays de Gavot pour la fabrication de fromage d'Abondance et de Reblochon.



FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie a été fermée en juillet 2023 suite à une chute de pierres, sur décision de la CCPEVA détentrice de la compétence déchets et gestionnaire de site.

De nombreux échanges ont eu lieu et les élus, volontaires pour conserver ce service de proximité, ont proposé un nouvel emplacement situé sur la carrière Bochaton. Les études de faisabilité sont en cours, notre projet est sur de bonnes voies.

Affaire à suivre...



ADMR DU VAL D'ABONDANCE DES MÉTIERS QUI ONT DU SENS !

L'ADMR du Val d'Abondance est une association locale, qui a pour mission de venir en aide aux personnes âgées, en situation de handicap, aux familles, en soutien à la parentalité ou ponctuellement lors d'un accident de la vie. L'association, dont le siège est situé à Abondance, rayonne sur toute la vallée. Elle est gérée par une équipe de bénévoles présidée par Mr Pascal BEL, et soutenue par la fédération départementale en appui technique.

ADMR est un des acteurs principaux du maintien à domicile des personnes âgées avec les infirmiers libéraux. Le financement des interventions se fait en partie par le Conseil Départemental dans le cadre de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), par les caisses de retraite (suite à une hospitalisation par exemple), et par les personnes elles-mêmes. L'association compte à ce jour 9 salariées, qui se déplacent sur les six communes de la Vallée. Leur rôle ne se réduit pas à entretenir le lieu de vie des personnes aidées. Elles sont parfois leur seule visite de la journée, et permettent de maintenir un lien social. Quand les situations le nécessitent, elles interviennent en binôme avec les aides-soignantes du service de soins infirmiers à domicile. Elles sont un maillon essentiel du maintien à domicile.

L'ADMR RECRUTE !

Toute personne intéressée peut déposer sa candidature. Seules conditions : le bon sens et le goût du contact ! Des formations internes sont proposées pour permettre aux salariés d'évoluer dans leur fonction.

ADMR Val d'Abondance, Pôle Social - Chef Lieu
74360 ABONDANCE
Tél. 04 50 73 35 32
accueil.valdabondance@fed74.admr.org



EHPAD DE VACHERESSE ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

L'EHPAD DU HAUT CHABLAIS comprend 2 établissements: l'EHPAD de Saint-Jean d'Aulps et l'EHPAD de Vacheresse.

Ouvert en 2001 l'EHPAD de Vacheresse s'est ensuite agrandi en 2010 et bénéficie désormais d'une capacité d'accueil de 58 personnes afin de répondre aux besoins toujours croissants face au vieillissement de la population. Il dispose d'une unité sécurisée pour l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Il est doté d'une cuisine où les repas sont préparés quotidiennement sur place, pour les résidents, mais également pour le service de portage de repas à domicile qui livre les 6 communes de la vallée. Ainsi, ce n'est pas moins de 150 repas qui sont élaborés sur place tous les jours.

Si les maisons de retraite ont eu mauvaise presse ces dernières années, cet établissement à taille humaine est reconnu pour son esprit familial et sa qualité de prise en charge des résidents.

L'EHPAD a su faire face aux différentes vagues de l'épidémie de COVID, et ce grâce à un personnel compétent, dévoué et soucieux du bien-être des résidents. Véritable acteur de l'économie locale, l'EHPAD emploie à ce jour 53 personnes : infirmier(e)s, aide-soignant(e)s, agent de service hospitalier, personnel administratif, cuisinier(e)s, agent technique, animatrice.

L'EHPAD RECRUTE :

Infirmier-ères, aide soignant-es, médecin coordinateur, psychologue

EHPAD DU HAUT CHABLAIS
109, route de Bise Ubine
74360 VACHERESSE
Tél. 04 50 73 05 24
accueil@ehpadhautchablais.fr



Depuis janvier 2024, Célestine DOUGE est la nouvelle directrice déléguée. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans sa mission.

FRANCELINE, NOTRE CENTENAIRE

Franceline GRENAT est née le 28 octobre 1923. Ses parents avaient une petite ferme à Vacheresse. Son père a été un grand blessé de guerre 1914 - 1918. Il y a perdu une jambe.

À l'âge de 21 ans, Franceline est entrée en religion chez les sœurs de la Charité à Chavanoz (74). C'est dans le cadre de cette institution qu'elle œuvra comme cuisinière dans les lycées privés de la Roche-sur-Foron et du séminaire de Thonon.

En 1964, Franceline quitte les sœurs pour s'occuper de ses parents âgés. Au décès de ces derniers, en 1968, elle travaille comme cuisinière dans divers restaurants, et s'établit rapidement à



Grésy sur Aix (73). Elle est employée aux cuisines du collège et chez le maire de la commune. Elle se marie avec Monsieur Massonnat, veuf, mais celui-ci décèdera 5 ans plus tard. Toujours domiciliée à Grésy sur Aix, Franceline profite de ses week-ends et ses congés pour revenir à Vacheresse et restaurer sa maison.

Le 1^{er} octobre 1988, jour de sa retraite, Franceline décide de revenir vivre à Vacheresse et continue à restaurer et embellir sa maison. Pendant de nombreuses années, très active, elle a été présidente du club des anciens et membre de la chorale paroissiale.

En 2016, une mauvaise chute a causé une fracture du col du fémur. En convalescence à la MGEN d'Evian, Franceline a été victime d'une seconde chute et s'est cassé l'autre col du fémur ! Revenue dans sa chère maison, Franceline a pu bénéficier des soins des infirmières du Val d'Abondance et du personnel de l'ADMR matin et soir, qui lui ont permis de rester à domicile jusqu'à ses 99 ans !

En octobre 2022, elle entre à l'EHPAD où elle est dorlotée par tout le personnel.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE VACHERESSE EST TOUJOURS ACTIF

Mis en place en mai 2023 pour deux ans, le second Conseil Municipal des Jeunes est composé de huit membres, deux garçons et six filles. Plus jeunes que leurs prédécesseurs, ils sont âgés de 10 à 14 ans et apportent une énergie différente ! Rappelons que l'aire de jeux, projet majeur du premier conseil de jeunes a été inaugurée le 30 mars et connaît un grand succès auprès des petits qui en prennent possession chaque soir après l'école et le week-end avec parents et grands-parents. Conscients qu'un projet de cette ampleur ne pouvait se renouveler durant leur mandat, les jeunes conseillers ne manquent pas d'idées pour autant. Toujours présents et investis lors des commémorations et événements officiels de la commune, ils ont assuré l'animation lors du goûter de Noël offert aux personnes âgées isolées par la Baraque à Frat de la vallée d'Abondance. Entre chants de Noël et discussions enjouées, leur présence a été vivement appréciée, le jeune maire a même joué le rôle du Père Noël. Autre action notable, le 12 juin, le Conseil Municipal de Jeunes a organisé un atelier débat sur le numérique et l'utilisation des écrans destiné aux enfants de 10 à 12 ans, en collaboration avec la conseillère numérique de la CCPEVA. Devant le succès rencontré, une seconde session est envisagée à la rentrée. La traditionnelle matinée nettoyage des sentiers prévue le 15 juin a dû être re-

portée en raison du mauvais temps. Date à redéfinir. Une rencontre échange avec le Conseil Municipal des Jeunes de Neuvecelle est en préparation. Vacheresse et Neuvecelle sont les deux seules communes de la CCPEVA à avoir un Conseil Municipal de Jeunes. On peut se réjouir, l'avenir de Vacheresse semble être entre de bonnes mains, le Conseil Municipal de Jeunes fera sans doute naître des vocations.



portée en raison du mauvais temps. Date à redéfinir. Une rencontre échange avec le Conseil Municipal des Jeunes de Neuvecelle est en préparation. Vacheresse et Neuvecelle sont les deux seules communes de la CCPEVA à avoir un Conseil Municipal de Jeunes. On peut se réjouir, l'avenir de Vacheresse semble être entre de bonnes mains, le Conseil Municipal de Jeunes fera sans doute naître des vocations.

NOUVEAU SYSTÈME DE RÉSERVATION POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Notre commune s'est dotée depuis la rentrée scolaire 2023 d'un logiciel de réservation installé par la société 3D Ouest.



En bref

- > Réservation et paiement en ligne
- > Annulation 48 h avant l'échéance (week-end non-compris)
- > Gain de temps
- > Facilité d'utilisation

Doter la commune d'un système informatique de réservation pour la cantine et la garderie périscolaire était un souhait exprimé par une majorité de parents d'élèves. Une fois le projet validé en conseil municipal, un appel d'offres a été lancé et les élus de la commission des affaires scolaires se sont rapprochés des communes environnantes qui sont dotées d'un tel système. L'objectif de cette démarche était de faire le choix le plus approprié par rapport aux besoins spécifiques de notre école. C'est la société 3D Ouest qui a remporté le marché.

Depuis la rentrée scolaire 2023, le passage en mairie n'est plus nécessaire pour fournir la liste mensuelle des réservations et effectuer le règlement de la cantine et de la garderie. Ainsi, les parents d'élèves effectuent toutes leurs opérations (réservation et paiement) sur Internet avec un compte personnel qui leur est affecté par la société 3D Ouest.

Les listes de réservation à fournir un mois à l'avance à la mairie ont donc fait place

à la possibilité de réserver (payer en ligne) ou d'annuler une réservation (annuler le paiement) 48 h avant l'échéance, week-end non compris. Le gain de temps généré par le logiciel et sa facilité d'utilisation sont très appréciés, tant par les parents d'élèves (compte utilisateur) que par les secrétaires de mairie (compte administrateur).





BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 DE L'ÉCOLE DE VACHERESSE ET PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE 2024



Porté par une équipe pédagogique et du personnel périscolaire dynamiques, ainsi qu'une solide association de parents d'élèves, le groupe scolaire Roger PETIT-JEAN se porte bien et voit l'avenir avec confiance.

Une fois de plus, c'est une belle année scolaire qui s'est clôturée le 4 juillet 2024 avec le goûter offert par l'association des parents d'élèves, Les P'tits Vachere'fants.

Inclus dans le programme défini par le Ministère de l'Education Nationale, de nombreuses activités pédagogiques ont pu se tenir tout au long de l'année :

- Dans le cadre du « savoir nager », les élèves de PS/MS et CM1/CM2 ont réalisé leur cycle de natation au centre aquatique Forme d'Ô de Châtel, une activité qui est maintenant financée en intégralité par la commune ;



- Les classes de CP/CE1/CE2/CM1/CM2 ont bénéficié d'un cycle « savoir rouler » encadré par deux moniteurs de la structure nationale Moniteur Cycliste Français ;
- Projet nécessitant un gros investissement humain, porté tout au long de l'année par l'équipe pédagogique, l'école de musique Neige et Soleil ainsi que l'Harmonie municipale de Vacheresse, le spectacle du conte musical du Petit Prince a remporté un vif succès à la salle Bernolande, le samedi 30 mars 2024 ;



- Participation à des animations pédagogiques telles que la visite des classes de PS/MS à l'EHPAD, la visite de maisons traditionnelles du Chablais proposée par la CCPEVA aux classes de CP/CE/CM, l'activité « se faire passer un savon » au lavoir du Villard par la classe de GS pour découvrir un lieu emblématique du patrimoine ;
- Découverte des spectacles de JM France dont la représentation « Les Contes défaits » au Palais des festivités d'Evian-les-Bains pour les classes de CP/CE/CM et « Nicodème a un problème » à la salle des fêtes La Vacheressande pour les classes de maternelles.

Enfin, la traditionnelle sortie scolaire de fin d'année a eu pour théâtre, le musée de Bellevaux. Prévue sur deux sessions pour pouvoir adapter les animations au public (élèves de classes maternelles d'un côté et classes de CP/CE/CM de l'autre), cette activité avait pour objectif de clôturer l'année scolaire sur le thème du patrimoine : visite du musée de la faune, de la maison de la belle vallée et du jardin alpin.

Rendez-vous est donc donné le lundi 2 septembre 2024 après des vacances bien méritées. Au moment où ces lignes sont écrites, 93 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire, soit un nombre situé dans la fourchette idéale de 90 à 100 élèves qui permet à notre école de fonctionner à son meilleur rendement (4 classes de 2 niveaux).



DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE VACHERESSE À CHEVENOZ

L'association des donneurs de sang de Vacheresse et Chevenoz organise 4 collectes par an.

Il est possible de donner jusqu'à 4 fois par an pour une femme et 6 fois pour les hommes, de 18 à 71 ans.

A Vacheresse, chaque collecte amène 60 à 70 donneurs : un grand merci à eux !

Très active et présente sur de nombreuses manifestations, l'équipe de bénévoles œuvre à 100 % dans l'intérêt des malades. Cette année, l'association organisera une formation aux premiers secours, gratuite pour les donneurs.

LE BUREAU SE COMPOSE DE :

Françoise Blanc (Présidente)
Bruno Favre-Victoire (vice-président)
Lysiane Cettour-Janet (secrétaire)
Annie Petit-Jean (secrétaire adjointe)
Simon Gallay (trésorier)
Florence Renaud (trésorière adjointe)
Yvette Cettour-Janet (membre actif)
Valentin Planquois (membre actif)



Les deux prochaines dates à noter sont

> vendredi 9 août

> lundi 7 octobre

Pour toute personne souhaitant aider ou faire partie de l'association, vous pouvez contacter Françoise Blanc au 06 88 58 35 19.



PREMIÈRE FÊTE DE LA MYRTILLE

Dimanche 13 août 2023 a eu lieu la première fête de la myrtille sur l'alpage d'Ubine.

Imaginé depuis déjà quelques années, cette belle fête restait néanmoins un réel défi. En effet, l'accès à Ubine est difficile, la route étroite complique l'acheminement des matériaux et rend dangereux l'afflux de convives.

Encore une fois à Vacheresse, l'esprit associatif et la solidarité ont permis que cette idée puisse se concrétiser.

Trois associations ont décidé d'œuvrer ensemble, avec l'appui technique de la municipalité, des alpagistes d'Ubine et de Maïté, qui a chaleureusement mis à disposition l'auberge le temps d'une journée.

Ainsi, "Bi'athlon Passion", "les Donneurs de Sang de Vacheresse/Chevenoz" et la chorale "les Izés de Pelliouaz" ont organisé d'une main de maître cette première édition, qui a rencontré un franc succès avec plus de 450 repas servis après la messe célébrée dans la Chapelle d'Ubine.

Cor des Alpes, accordéon et chants traditionnels ont résonné sous le Mont Chauffé pour le plus grand plaisir de tous.

Soucieux de préserver ce site privilégié et d'assurer la sécurité de tous, un système de navette a été mis en place.





UNE NOUVELLE SALLE DE MUSIQUE POUR L'HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie Municipale de Vacheresse est une vieille dame de 123 ans.

Elle s'est étoffée au fil des ans, et compte 46 musiciens à ce jour.

Jusqu'à présent, les répétitions et cours de musique avaient lieu au dernier étage de la mairie.

Les locaux devenant trop exigus, et les nuisances sonores (bien que mélodieuses !) importantes et tardives pour les locataires des appartements du bâtiment communal, il a donc été décidé de faire déménager l'association.

Ainsi, la rénovation de l'ancienne cure a permis d'aménager une salle beaucoup plus adaptée, avec l'installation de panneaux acoustiques garantissant un confort sonore pour tous.

La remise officielle des clés a eu lieu en présence des élus.

Toujours présente lors des différentes cérémonies officielles de la commune, l'harmonie est à ce jour dirigée par Mathieu Cursat, et s'est de nouveau distinguée lors du dernier festival des Musiques du Chablais.

Pour rejoindre ce bel orchestre, l'école de musique "Neige et Soleil" propose une multitude de cours pour petits et grands : les inscriptions sont ouvertes, n'attendez plus !

Contact et informations :
www.musique-neigesoleil.fr
Tél. 06 72 35 52 45



SPECTACLE "LE PETIT PRINCE"

Cette année, le point culminant pour l'harmonie municipale a été la préparation et la réalisation d'un spectacle inspiré du célèbre « Petit Prince » d'Antoine de Saint Exupéry.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec les élèves des écoles primaires de Vacheresse et de Chevenoz. Enseignants, musiciens, et directeurs ont dû travailler main dans la main pour mener à bien ce magnifique spectacle, sous la présidence de Nicolas Dumont.

Dès le mois de septembre, les enfants ont répété et appris les chants avec les interventions d'une professeure de l'école de musique "Neige et Soleil". Parallèlement, les musiciens de l'harmonie ont travaillé les différentes pièces musicales, spécialement réarrangées pour l'occasion par leur chef, Mathieu Cursat. Cette réussite musicale et humaine s'est couronnée par un concert mémorable le 30 mars à Bernex.





RANDO ROSE DU VAL D'ABONDANCE

L'édiction 2023 de la traditionnelle Rando Rose a connu un grand succès, avec 716 marcheurs inscrits, dont 190 au départ de Vacheresse. Ce rendez-vous maintenant bien connu est porté par l'association "Rando Rose" du Val d'Abondance. Les profits issus des inscriptions, vente de repas et dons sont intégralement reversés au profit du dépistage du cancer du sein. Cette année, c'est la somme de 22 000 € qui a pu être récoltée grâce à la mobilisation de chacun(e): un grand merci à toutes et tous.



Parce qu'on peut être touchée à tout âge, n'oubliez pas l'auto-palpation régulière, le suivi chez votre médecin ou sage-femme et la désormais célèbre devise "une mammo' c'est mieux qu'une chimio"!

LA 10^e ÉDITION DE LA RANDO ROSE AURA LIEU LE DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024.



VACHERESSE LOISIRS NATURE

Dernière née des associations de la commune, "Vacheresse Loisirs et Nature" vient de fêter son premier anniversaire. L'idée de départ était de proposer à toutes celles et ceux qui aiment marcher de se retrouver pour arpenter les sentiers en toute convivialité. Une section trail et un groupe course à pied sont venus se greffer et s'adressent à tous les niveaux, du débutant au confirmé. Puis, de discussions en discussions, les membres du bureau ont décidé de mettre en place des cours de gym, accessibles à tous. L'idée a fait son chemin, l'animatrice diplômée a été trouvée et plusieurs créneaux proposant des cours différents ont été mis en place, trois pour les adultes et deux pour les enfants le mercredi après-midi.



Pour sa première année "Vacheresse Loisirs et Nature" a enregistré 55 adhésions, toutes activités confondues ! Pour la saison 2024-2025, l'association reconduit les cours enfants et adultes et rajoute un cours de danse fit le vendredi soir, accessible à tous, femmes, hommes et enfants dès 8 ans pour se défouler seul ou en famille dans la bonne humeur. Le bilan de la première année a permis de revoir à la baisse le tarif des cours enfants. Les cours reprendront le mercredi 25 septembre, il sera possible de faire un cours d'essai. Et bien sûr, les sections marche, randonnée, course et trail continuent. Alors, pas d'hésitation ! on choisit une ou plusieurs activités et on s'inscrit pour entretenir sa forme.... ou la retrouver !

Adhésion association : 10€/an.
 Marche, course et trail : gratuit.
 Gym adultes 315€/an pour 1 ou 2 heures/semaine au choix
 Gym enfants 80 €/trimestre pour 1 cours/semaine - 105 € pour 2 cours

Règlement en plusieurs chèques possible
 Contact : 06 80 48 45 55 mail : vacheresse.loisirs.nature@orange.fr

MARCHE - RANDONNÉE

> Lundi après-midi et jeudi matin
 Contact : Françoise 06 80 48 45 55

COURSE À PIED

Niveau débutant - moyen
 > Lundi 17 h 30
 Contact : Jacqueline 06 84 05 23 49

TRAIL

> Jeudi 18 h et samedi 9 h
 Contact : Pierre 06 61 34 30 40

GYM AVEC MAGALIE

> Mercredi 18 h 30 : Renforcement musculaire
 > Vendredi 10 h 30 : Pilate
 > Vendredi 17 h 30 : Danser, bouger
 Dès 8 ans, pour tous, en famille...
 > Vendredi 18 h 30 : Yoga pour tous
 Contact : Magalie 07 45 20 48 29
 Françoise 06 80 48 45 55

LES ENFANTS AVEC MAGALIE

RENARDEAUX
 Eveil et psychomotricité pour les 3/5 ans
 > Mercredi 16 h-17 h
 BOUQUETINS
 Multi activités pour les 6/11 ans
 > Mercredi 17 h 15-18 h 15

Merci



Monsieur le Maire